

# RÈGLES DE COURSE

## « ENTRE VILLE ET CAMPAGNE »

### Article 1 : Organisateurs

Entre Ville et Campagne est une course nature organisée par le Philippides Club Templeuvois (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse - [philippidestempleuve@gmail.com](mailto:philippidestempleuve@gmail.com) - ou par téléphone au 06.61.87.02.03

### Article 2 : Date, horaires, parcours et conditions de course

Entre Ville et Campagne aura lieu le 5 septembre à Templeuve-en-Pévèle. Le départ et l'arrivée auront lieu sur la prairie du château baratte, mairie de Templeuve-en-Pévèle. Le départ se fera non groupé et entre 8h30 et 10h30, chaque participant partant quand il le souhaite dans ce créneau.

La course est composée de deux parcours non chronométrés :

- 7 Kms : une course plus urbaine qui traverse la ville de Templeuve par ses rues, ses chemins et ses voyettes (petite voie piétonne). Un circuit facile d'une distance exacte de 7km100 pour un dénivelé positif de 90m ;
- 11 kms : une course entre la ville (même début de parcours que le 7km) et une partie plus champêtre avec un long passage à travers champ et montée vers le moulin de Vertain, uniquement en forêt. Circuit simple, mais avec des passages boueux possibles en cas de pluie. La distance est exactement de 10km600 pour un dénivelé positif de 90m.

Le départ sera matérialisé par un sas sous le Péron du château.

Le retrait des bracelets (une couleur par parcours) se fera sur place avant le début des horaires de départ de la course, sur la prairie du château baratte sous le barnum

prévu à cet effet. Le bracelet doit être obligatoirement porté de manière visible ceci pendant toute la durée de la course.

Il est précisé que les parcours ne feront pas l'objet de ravitaillement. Les participants devront courir en toute autonomie.

**IMPORTANT : l'attention des participants est attirée sur le fait que les parcours se font sur voies ouvertes, aucune route ou rue ne seront fermées pendant l'épreuve. La course se fait donc sous la responsabilité des participants qui devront respecter le code de la route.**

## Article 3 : Condition d'inscription

### 3-1 : Catégories d'âge

Ouvert à toutes les catégories d'âge.

### 3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à la course à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place. En dessous de 16 ans, un adulte devra obligatoirement accompagner le mineur sur tout le parcours.

### 3-3 : Certificat médical et licences sportives

Aucun document spécifique n'est nécessaire pour cette course open.

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur place le matin même de la course. De 8h00 à 10h30.

### 4-1 : Prix

Le tarif est unique pour tous, il est de 4€ dont 2€ seront reversé par le club des Philippides Club Templeuvois à une association caritative.

## Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MMA pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un état de santé incompatible avec la pratique de la course à pied. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 6 : Sécurité

La sécurité est du ressort de chaque participant. Les participants devront respecter le code de la route. L'organisateur disposera néanmoins des signaleurs sur les passages de traversée de voies routières.

## Articles 7 : Chronométrage

Aucun chronométrage ne sera assuré sur cette épreuve. Il est libre à chacun de se chronométrer.

## Article 8 : Charte du coureur

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Aucun ravitaillement n'étant prévu, il revient à chacun de prévoir en fonction du parcours et de la météo de quoi s'hydrater. L'organisation demande au coureur de respecter les espaces publics et la nature qu'il va traverser et de ne laisser aucune trace de son passage (papier, emballage, etc.).

## Article 9 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.